



Food and Agriculture Organization  
of the United Nations



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'UNION EUROPEENNE

Des économies fortes pour une l'Afrique centrale intégrée !



## Composante 2: TRANSHUMANCE ET MOBILITE PASTORALE

### Sous-Composante 2.1: Programme d'Appui à la Régulation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Centrale (PARTTAC)

Dr ABDELKADER Abakar





## RESUME DU PROJET

<b>INTITULE DU PROJET</b>	Projet d'Appui à la Régulation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Centrale (PARTTAC)
<b>ZONE D'INTERVENTION</b>	Frontières du Cameroun, RCA et Tchad centrés sur 5 axes de transhumance
<b>MONTANT</b>	2 000 000 euros
<b>DATE DE DEMARRAGE</b>	Février 2022
<b>FINANCEMENT</b>	Union Européenne
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	42 mois



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'UNION EUROPEENNE

Des économies fortes pour une l'Afrique centrale intégrée !





## OBJECTIFS

- ❖ Réduction de l'insécurité et de la dégradation de l'habitat, faune et flore sauvage, causée par la transhumance du bétail
- ❖ Renforcement des cadres de régulation de la transhumance transfrontalière

**Définir et mettre en œuvre les règles et mécanismes pour l'utilisation durable de l'espace et la gouvernance de la mobilité pastorale sur les parcours de transhumance transfrontalière**





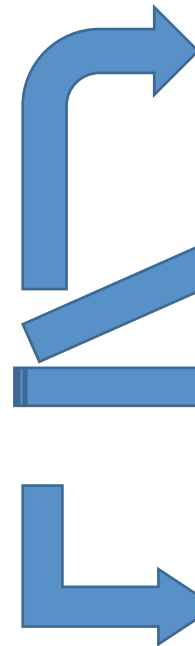
## Approche intervention du projet

La mise en œuvre du projet s'appuiera d'une part sur les expériences et acquis de la FAO (Cameroun, RCA et Tchad) en matière de gestion des projets similaires et d'autre part sur l'expertise technique et le rôle stratégique vis-à-vis des institutions régionales de la CEEAC, CEMAC, COMIFAC. Le bureau sous régional pour l'Afrique Centrale de la FAO (SFC) basé à Libreville (Gabon) fournira un appui technique aux bureaux de la FAO dans les trois pays.



## PRODUITS

# PRODUITS



- **Produit 1:** Consolidation des cadres politiques et réglementaires régissant la transhumance transnationale (3 pays)
- **Produit 2:** Restauration des commissions mixtes entre États voisins
- **Produit 3:** Développement de plans stratégiques pour la gestion de la transhumance transfrontalière
- **Produit 4:** Développement et mise en œuvre de modules d'application sur la transhumance





## Produits et activités:

### **Produit 1:** Les cadres politiques et réglementaires régissant le secteur de la transhumance transnationale évoluant vers un **cadre régional**

- Étude diagnostique sur 4 volets
- Plaidoyer et assistance technique auprès des organisations régionales

### **Produit 2:** Restauration des commissions mixtes entre **États voisins**

- Plaidoyer et conseil technique auprès des gouvernements (relancer le dialogue politique au sein des commissions mixtes, développer des stratégies bilatérales)

## Produits et activités:

### **Produit 3:**

Développement de  
**plans stratégiques** des  
3 États pour la gestion  
transfrontalière en lien  
avec la transhumance

- Etude diagnostique pour chacun des 5 axes de transhumance prioritaires identifiés (volets 2.2 et 2.3 du PAIRIAC)
- Plaidoyer auprès des acteurs locaux sur les 5 axes identifiés
- Mise en place de 5 cellules d'assistance technique transfrontalière conjointe
- Organisation de réunions de concertation intersectorielles conduisant à l'élaboration des plans d'action

### **Produit 4:**

Développement et  
mise en œuvre des  
**modules d'application**  
sur la transhumance

- Mise en place de cellules de coordination inter-axe
- Développer et diffuser les modules d'application



## ARTICULATION PARTTAC (PAIRIAC 2.1)-PAIRIAC 2.2-2.3

Prise en compte  
par le PARTTAC des  
initiatives portées  
par les volets 2.2 et  
2.3 du PAIRIAC

Intégration dans les  
règles et  
mécanismes de  
régulation de la  
transhumance

Définition des  
parcours pilotes en  
fonction des  
priorités  
géographiques  
fixées par les volets  
2.2 et 2.3







## LOGIQUE D'INTERVENTION

Mise en œuvre des systèmes de régulations fluides et agiles prenant en compte les dimensions multi-pays, multisectorielles et multi-acteurs (éleveurs, agriculteurs, femmes, hommes, jeunes).

Tient compte du rôle et de la souveraineté des états ;

Du rôle des institutions sous régionales dans leurs missions de coordinations sectorielles inter gouvernementale ;

Du rôle de l'Union Européenne, des autres partenaires financiers et de leurs partenaires de mise œuvre, Enfin,

Le projet s'appuie sur les délégataires d'autorités de gestion des zones de conservation de la vie sauvage dans les zones rurales concernées par la transhumance transfrontalière.





## NIVEAU D'APPROCHE

### Niveau 1 :

- Régional pour pouvoir harmoniser un cadre politique régional de la transhumance transfrontalière: 3 entités régionales sont particulièrement ciblées : CEEAC, CEMAC, COMIFAC

### Niveau 2 :

- National bilatéral, pour restaurer le dialogue et développer des stratégies spécifiques en matière de régulation entre les pays concernés par les parcours de transhumance transfrontaliers.
- Cependant, une commission tripartite est envisagée si elle permet une meilleure efficacité de la gestion de la transhumance transfrontalière dans les 3 pays concernés

### Niveau 3 :

- National décentralisé bilatéral, pour la mise en œuvre de la régulation de la transhumance transfrontalière. Ce niveau permet la mise en relation des parties prenantes de part et d'autre de la frontière. Environ 4 entités décentralisées bilatérales seront particulièrement ciblées en fonction des priorités exprimées par le maître **d'œuvre des volets 2.2 et 2.3 du PAIRIAC**



## ETAPES D'INTERVENTION

Etape 1 : Le projet démarre avec une étude diagnostique de base sur les enjeux économiques, sociaux, sanitaires, fonciers, sécuritaires, genre et générationnelle de la transhumance transfrontalière permettant de poser un diagnostic indépendant et fiable sur ces enjeux.

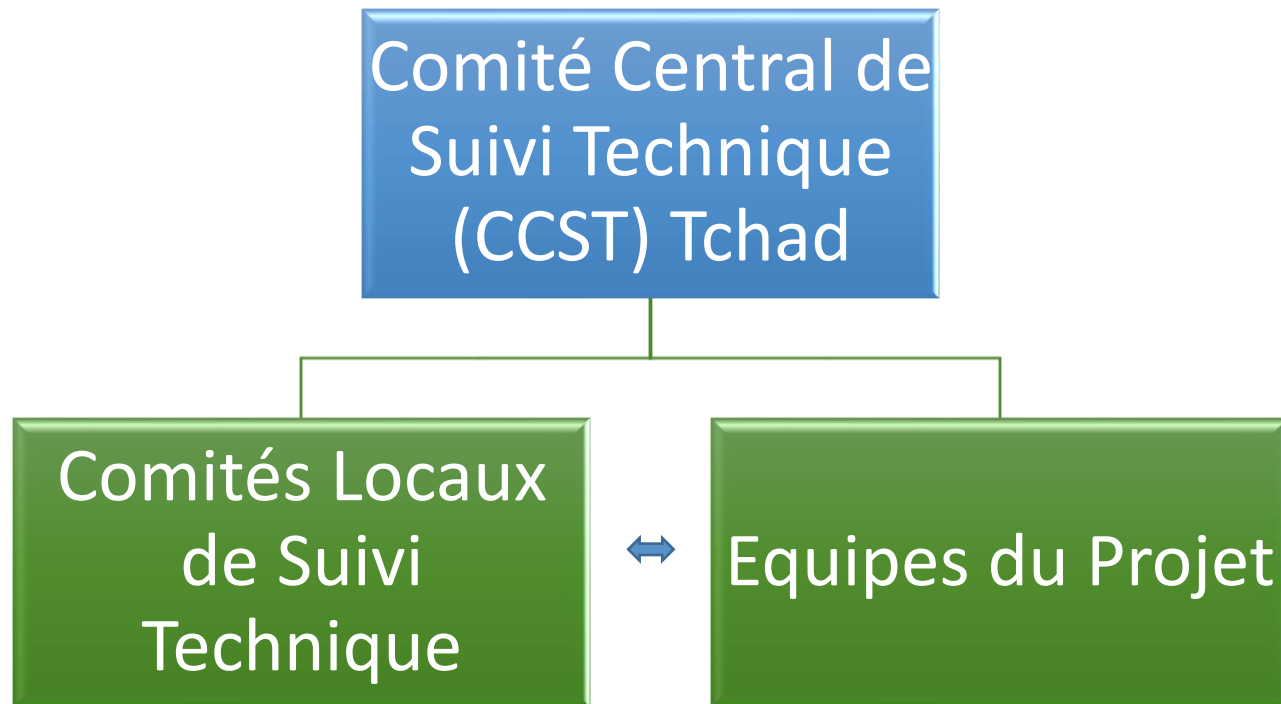
Etape 2 : En s'appuyant sur les recommandations issues des études diagnostiques, un travail de plaidoyer auprès des acteurs politiques ainsi qu'une assistance/expertise technique auprès des services techniques concernés seront mis en œuvre.

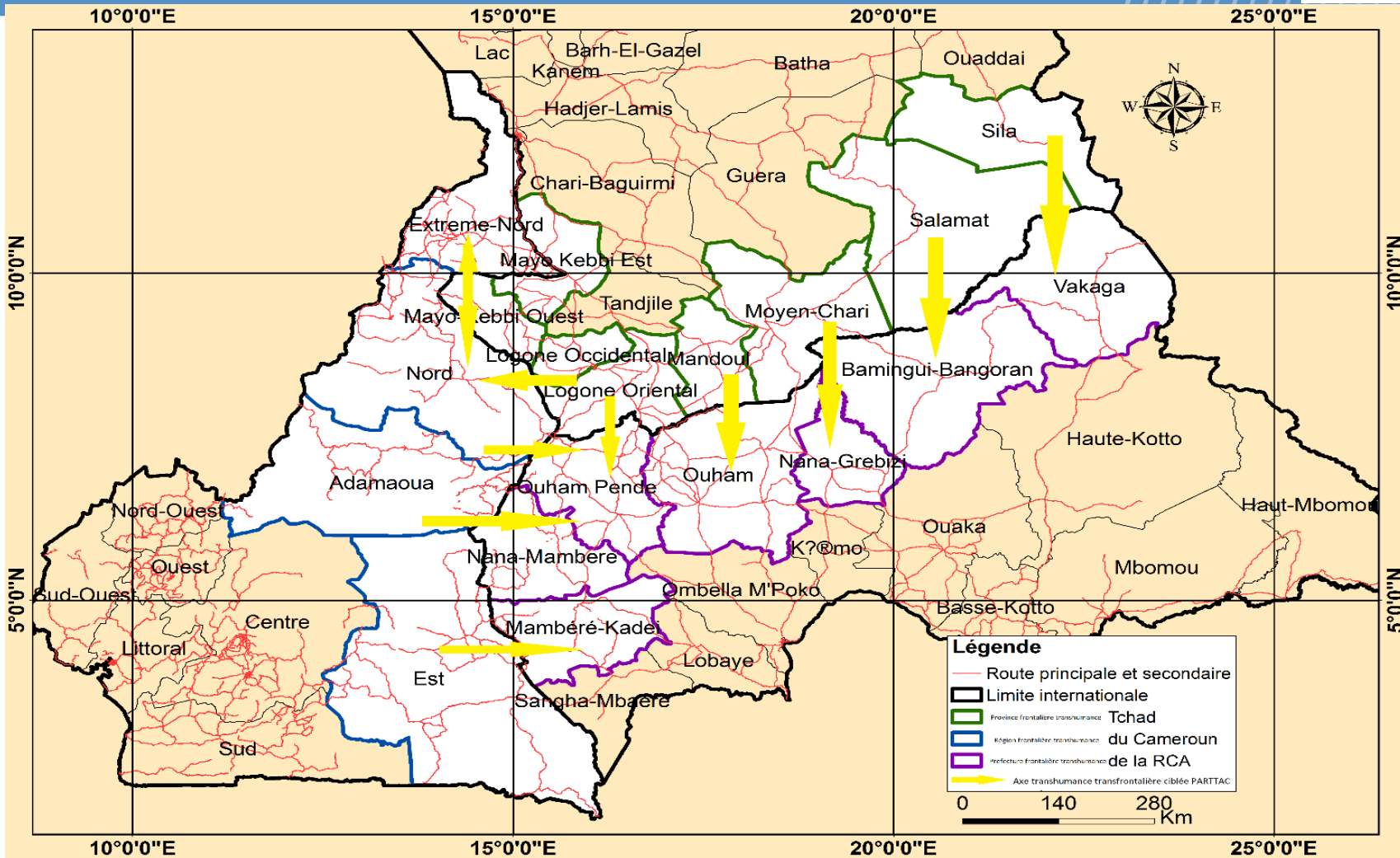
Etape 3 : Adaptation des cadres et outils de régulation de la transhumance, Mise à jour et harmonisation des textes, Mise en place d'un système pilote de centralisation de l'information de la transhumance transfrontalière de la sous-région concernée

Etape 4 : Monitoring et évaluation de ces cadres et outils de régulation et de leur mise en œuvre.



## GOUVERNANCE ET GESTION





AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'UNION EUROPEENNE

**Carte de Mouvements des Transhumants**

Des économies fortes pour une l'Afrique centrale intégrée !

